

CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 R	6	7	8	9
10	11	12 V	13	14	15	16
17	18	19 R	20	21	22	23
24	25	26 V	27	28	29	30
31						
Avril						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2 R	3	4	5	6
7	8	9 V	10	11	12	13
14	15	16 R	17	18	19	20
21	22	23 V	24	25	26	27
28	29	30 R				



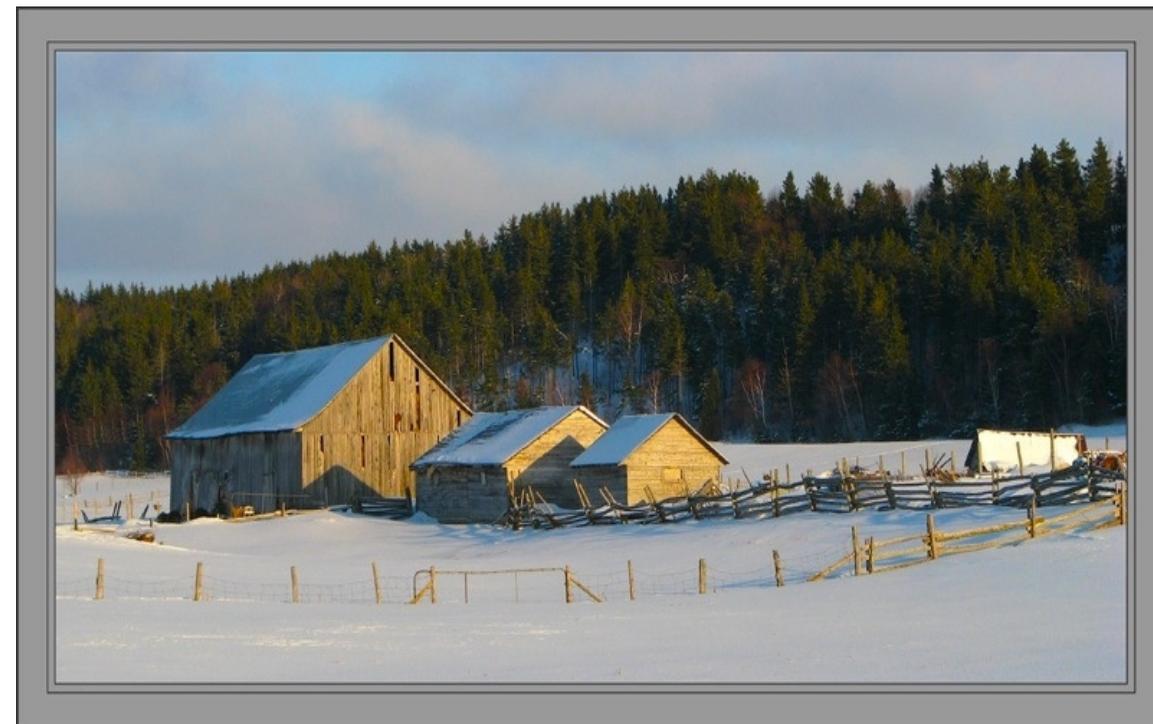
Municipalité de Grand-Métis

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591

courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



MARS 2013

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
Directrice générale / sec. trés.



Informations diverses

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 89.60\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine Réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 9 avril 2013 prochain, à 19h30, au bureau municipal.

❖ À TOUS LES RESIDENTS NON DOMICILIES DE GRAND-METIS.

Les gens qui le désirent peuvent recevoir L'INFO-municipale par internet. Les personnes intéressées doivent nous transmettre leur adresse courriel à grandmetis@mitis.qc.ca

❖ À TOUS LES RESIDENTS NON DOMICILIES DE GRAND-METIS.

Les gens qui le désirent peuvent recevoir L'INFO-municipale par internet. Les personnes intéressées doivent nous transmettre leur adresse courriel à grandmetis@mitis.qc.ca

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES MOIS De MARS ET AVRIL :

Le bureau municipal sera fermé du 6 au 9 avril pour le congé de Pâques ainsi que les 7,8 et 29 mars ainsi que les 1^{er} avril.

En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.



**En préparation aux élections municipales
Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie
annonce ses activités dans le Bas-Saint-Laurent
dans le cadre de la Tournée provinciale de
formation « L'École citoyenne : un atout pour une démocratie égalitaire! »
du 2 avril au 12 avril 2013**

Québec, le 28 février 2013 – Le **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** (GFPD) est heureux d'annoncer qu'il sera dans les MRC du Bas-Saint-Laurent du **2 avril au 12 avril prochain** pour présenter la tournée « L'École citoyenne, un atout pour une démocratie égalitaire! ». Dans le cadre de la tournée provinciale, quatre formations seront offertes: *Participation citoyenne: créativité et vigilance!*, *Relève et politique municipale*, *Des outils de changement: le vote et la participation citoyenne!* et *Participation citoyenne: outil d'intégration et de développement*.

Une mobilisation régionale pour préparer les municipales de 2013

Pour mener à bien cette tournée, le **GFPD** s'associe à de **précieux et nombreux partenaires du milieu** (MRC de Rivière-du-Loup, de Matane, de La Mitis et de La Matapédia qui, à l'instar du GFPD, s'activent en préparation aux **élections municipales de novembre 2013!** Téléchargez la programmation détaillée et la description des ateliers et des formations offertes **Cliquez**

Outre la tournée provinciale au Bas-Saint-Laurent, le GFPD est fier de s'associer au projet *À Table Mesdames* de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, un programme d'accompagnement pour les candidates, et où le GFPD dispensera des formations du 15 avril au 18 avril 2013.

Cette activité s'inscrit au coeur même de la **mission** du **GFPD** qui consiste notamment à éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique. **À quelques mois du scrutin municipal**, vous, femmes et hommes, êtes préoccupés par les différentes consultations et rencontres d'information sur des enjeux concernant vos milieux? Désireux de vous outiller pour y participer? Ou encore, intéressés à solliciter la participation citoyenne et à l'utiliser comme levier de développement et d'intégration?

Ces formations sont pour vous!

Merci à nos précieux partenaires!

Ce projet est réalisé avec le soutien du Secrétariat à la condition féminine, Programme À égalité pour décider, et du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Nathalie Lavoie
Coordonnatrice aux communications, GFPD
Tél. : 418 658-8810, poste 28
Cellulaire : 1 418 730-5305

Entrevue : Katie Gagnon
Formatrice, Chargée de projets et de développement
Volet Citoyenneté, GFPD
Tél. : 418 658-8810, poste 22
Cellulaire : 418 265-581



Réservez dès aujourd'hui à votre agenda :

un rendez-vous des gens d'affaires de La Mitis

Mont-Joli, le 6 février 2013. La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de La Mitis invite chaleureusement les gens d'affaires de La Mitis à participer à la 18^e édition de son souper-échange « Bon climat des affaires » qui aura lieu le mercredi 20 mars 2013, au Centre Le Colombien de Mont-Joli. Grâce à cet événement très attendu, les gens d'affaires pourront renouer des liens dans un climat de détente et de bonne humeur, faire connaître davantage leur entreprise, élargir leur réseau de contacts, voire même, développer des opportunités d'affaires.

Par moments, les participants auront l'occasion d'échanger sur le thème **Innové, c'est oser faire autrement** et les mille et une façons de l'incarner dans leur entreprise.

Les gagnants de la 15^e édition du Concours « Partenaire par excellence de la SADC » seront par ailleurs dévoilés en fin de soirée. Ce concours vise à mettre en valeur des entreprises-clientes de la SADC qui se sont particulièrement distinguées. Le **nombre de places étant limité** à 200 personnes, l'inscription hâtive via la fiche-réponse (page d'accueil SADC de La Mitis : www.reseau-sadc.qc.ca/mitis) et l'envoi du paiement (40\$/pers.) avant le jeudi 14 mars sont essentiels. Pour obtenir toute information additionnelle, contactez Guyanne (775-4619 poste 200).

Rappelons que le Souper-échange « Bon climat des affaires » est réalisé grâce à la contribution de partenaires financiers.

Source : Benoît Thériault, directeur général
SADC de La Mitis
1534, boul. Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8
Tél. (418) 775-4619

Dans le cadre du programme Les Fleurons du Québec, la municipalité est à la recherche d'un hortultrice ou horticulteur à temps partiel

En tant qu'**hortultrice ou horticulteur**, vous aurez pour tâches d'effectuer la plantation, la transplantation et la propagation de plants et de semis d'arbustes, de plantes et de fleurs. Vous devrez également entretenir les jardins et les aménagements : fertiliser, amender, tailler les haies, émonder les arbres, arroser les plantes et les fleurs, autres tâches régulières ou périodiques d'entretien. Réalisation également de différents projets d'aménagement paysager pour la municipalité.

Période de travail : mai à octobre

Horaire : 10hres par semaine pour une durée de 20 semaines

Salaire horaire : 13 \$

Pour information : Chantal Tremblay

Municipalité de Grand-Métis, 70 chemin Kempt, Grand-Métis (Qc) G0J 1Z0

Té: : (418) 775-6485, Fax : (418) 775-3591



Réduction de l'accès aux moyens pour prévenir le suicide

Ce programme consiste à favoriser le désistement des armes à feu inutilisées en collaboration avec la Sûreté du Québec et les deux centres de prévention du suicide (CPS) de la région. Pour chaque arme à feu récupérée, un montant de 20\$ est remis au propriétaire ainsi qu'un certificat témoignant de sa contribution en prévention du suicide.

Sensibilisation sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu auprès de la population de Grand-Métis

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing.

Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

Comité de promotion et de développement de Grand-Métis

Municipalité de Grand-Métis



Le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis
vous invite à son assemblée générale
le mercredi 10 avril 2013 à 19 h 30
au bureau municipale de Grand-Métis

Il y aura élection à cette rencontre et votre participation est essentielle à la survie du Comité. Pour que des projets se concrétisent, il faut la collaboration des citoyens de Grand-Métis. Des plans d'action à court et long terme sont déposés à chaque assemblée générale mais le manque de coopération de la population fait avorter ces projets, ce qui se traduit par un manque d'intérêt pour ceux déjà en place.

C'est un appel du cœur que nous osons vous demander, aidez-nous à faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre et, par le fait même, la rendre vivante et active socialement.

Ça nous appartient à tous...

Pour le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis

Raymond L'Arrivée, vice-président

Les avertisseurs de fumée sauvent des vies !

Les statistiques démontrent que 78 % des incendies mortels se produisent dans des résidences entre 2 heures et 4 heures quand les occupants dorment. La plupart des décès sont attribuables à l'inhalation de fumée et non aux flammes. Les personnes âgées et les enfants de moins de cinq ans sont les plus vulnérables en cas d'incendie.

Quand un incendie se déclare, il se peut que vous ayez moins de quelques secondes pour évacuer une résidence / chalet sans danger pour votre vie.

Les avertisseurs de fumée sont des appareils d'un prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie. L'avertisseur de fumée est un appareil conçu pour détecter la présence de fumée et alerter les occupants afin qu'ils puissent évacuer rapidement le lieu d'un incendie. La principale utilité d'un avertisseur est de vous réveiller si un incendie se déclare durant votre sommeil.

ECO CENTRE DE LA MITIS

418-785-0055

HEURE D'OUVERTURE

1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL

PÉRIODE HIVERNAL

LUNDI AU VENDREDI:

8H00 À 16H00

SAMEDI-DIMANCHE : FERMÉ

1ER MAI AU 30 OCTOBRE

PÉRIODE ESTIVALE

LUNDI AU VENDREDI:

8H00 À 17H00

SAMEDI:

8H00 À 16H00

DIMANCHE : FERMÉ



.....
Inscription obligatoire pour tous à votre arrivée. Des frais peuvent s'appliquer, selon certaines conditions (abus d'utilisation)

Le citoyen trie lui-même ses matières et il doit les déposer aux endroits indiqués.